

trouvé dans le fonds confié à sa garde un dossier du XIV^e siècle, au sujet d'un procès entre le propriétaire du sol où étaient bâtis les ponts-aqueducs, et le propriétaire du sol sur lequel les matériaux étaient tombés et comme couchés. Celui-ci disait : « Ils sont sur mon sol, donc ils sont à moi. » Celui-là, au contraire, répondit : « Il n'y avait pas d'aqueducs sur votre terrain, ils y sont tombés par accident, à la suite d'un tremblement de terre, vous ne pouvez pas m'opposer le droit d'accession, etc. »

Ce tremblement de terre, bien violent dans nos contrées aurait eu lieu en l'année 803, on voit que nos ancêtres s'entendaient, mieux que nous peut-être, à pratiquer la procédure et surtout à la faire durer longtemps.

Dans les montagnes du Lyonnais et du Mont-d'Or lyonnais, un aqueduc est désigné et connu sous le nom de Sarrazinière, Theu (3), ou canal des Sarrazins. Il faut évidemment que cette appellation eût été motivée par quelque fait ou événement important. Les Sarrazins ont-ils, pendant leur court séjour dans nos contrées, entrepris ou prescrit la restauration des anciens aqueducs ? Cela n'aurait rien d'impossible, car ces hordes musulmanes appréciaient beaucoup les distributions d'eau, très en honneur dans leur patrie. A cette époque, ces sectaires conquérants étaient plus civilisés que les habitants de notre pays. On expliquerait ainsi le nom de sarrazinières, donné aux aqueducs, de même qu'on avait donné le nom de « Chaussées de Brunehaut, » aux voies romaines dont cette reine avait ordonné la restauration.

D'autre part, dans le Bugey, et dans certaines vallées

(3) Theu, en patois, thus, en français.